



DÉCLARATION DE L'ASSOCIATION DES MÉDECINS PSYCHIATRES DU QUÉBEC

sur la santé mentale au travail

CHRISTIANE BERTELLI, M.D. – ALAIN LESAGE, M.D.



L'Association des médecins psychiatres du Québec (AMPQ) se joint à l'appel de nombreux secteurs de la société, le milieu des affaires, le milieu des assurances, le milieu de santé et sécurité au travail, les instituts nationaux de santé publique, les différentes associations professionnelles et le gouvernement pour que la société porte une plus grande attention à la santé mentale au travail, y consacre plus de ressources aux services et à la recherche de solutions novatrices. Nous avons appris que le sentiment d'absence de contrôle sur ses conditions de travail est néfaste pour la santé mentale de nos clientèles. Protégeons donc aussi notre propre santé mentale en nous mobilisant.

L'Association des médecins psychiatres est sensibilisée à l'ampleur atteinte avec les années par les troubles de santé mentale au travail. Avec l'absentéisme et le présentéisme qui inquiètent les entreprises, les compagnies d'assurances, les organismes gouvernementaux, les syndicats, un consensus semble émerger : la santé mentale d'une organisation et sa productivité dépendent de la santé mentale de ses travailleurs. Les troubles mentaux courants de dépression, d'anxiété et d'abus de substances sont devenus la principale cause d'incapacité de toutes les maladies en milieu de travail, tant dans le secteur privé que dans le secteur public. Le problème frappe autant le Québec qu'ailleurs au Canada ou dans les pays industrialisés. Chaque année, près de 10 % de la main d'œuvre souffrira de troubles mentaux, surtout des troubles dépressifs, anxieux et de toxicomanie. Chez les personnes souffrant de troubles mentaux graves, moins de 15 % réussissent à trouver un emploi régulier malgré le désir de se réinsérer. Les troubles mentaux sont associés à plus de 30 à 40 % de toutes les réclamations d'incapacité, un montant de 15 à 30 milliards de dollars par an au Canada. L'incapacité au travail se traduit par les journées de travail perdues par absence ou par diminution de la présence, ce qui se traduirait encore au Canada par des pertes de 4,5 milliards de dollars par an en productivité.

Le stress en milieu de travail est en augmentation et est associé à la mondialisation, la précarisation de l'emploi et à des pratiques organisationnelles mésadaptées. Le stress indu en milieu de travail est associé autant à l'augmentation des troubles mentaux qu'à celle des maladies cardiovasculaires. Les psychiatres sont également conscients qu'ils ne sont pas à l'abri eux-mêmes de problèmes de santé mentale dus à un stress indu au travail, comme leurs confrères médecins ou le personnel infirmier et les autres professionnels qui doivent avec eux également donner des soins pour fins de santé mentale.

La recherche nous apprend qu'il existe des approches prometteuses pour prévenir l'écllosion des troubles mentaux en milieu de travail, qu'il existe des traitements efficaces pour la plupart

des troubles mentaux mais pas encore assez de programmes démontrés efficaces pour les livrer au plus grand nombre, pour retourner au travail et gérer l'incapacité des travailleurs affectés par des problèmes de santé mentale. De plus, la stigmatisation à l'égard des personnes souffrant de troubles mentaux ne touche pas seulement celles qui ont des troubles mentaux graves, mais peut être évoquée pour expliquer pourquoi la majorité des personnes qui présentent ces troubles ne consultent pas les professionnels de la santé.

Dans le secteur de la santé mentale, notre profession est de plus en plus encadrée et notre pratique évaluée. On assiste d'ailleurs à une globalisation et à une mondialisation des services de santé. Notre pratique se situe encore quelque part entre le « Managed Care » américain et l'approche clientèle européenne. Nous avons encore la possibilité d'affirmer nos choix sur le rôle que nous voulons assumer dans les enjeux économiques actuels sur les coûts liés à notre système de santé (le débat public – privé par exemple), et les coûts liés à l'invalidité des personnes atteintes de troubles de santé mentale. Les médecins psychiatres se reconnaissent la responsabilité de se développer dans le rôle d'expert médical intégré de façon marqué aux rôles de collaborateur, de gestionnaire et de promoteur de la santé mentale.

L'Association des médecins psychiatres du Québec considère ainsi que les psychiatres ont un rôle à jouer en collaboration avec les autres professionnels du secteur de la santé et des services sociaux, avec le gouvernement et avec le secteur privé tant de l'assurance que des compagnies. L'Association des médecins psychiatres du Québec souscrit à l'organisation des soins proposé par le MSSS et l'Organisation mondiale de la santé, quant à une hiérarchisation des soins et le rôle central de la première ligne dans le traitement, et le suivi de la majorité des personnes souffrant de troubles mentaux courants. Les psychiatres peuvent contribuer à améliorer l'accès aux services les meilleurs en travaillant en collaboration avec les services de santé de première ligne et ceux disponibles en milieu de travail. Les psychiatres sont des experts dans le diagnostic et le traitement des troubles mentaux mais ne devraient être interpellés que lorsque les cas deviennent plus complexes ou se montrent réfractaires aux traitements habituels.

L'Association des médecins psychiatres du Québec défend aussi le droit au travail régulier pour les personnes souffrant de troubles mentaux graves et travaillera avec les groupes intéressés à diminuer la discrimination à l'égard des personnes souffrant de troubles mentaux en milieu de travail ou ailleurs dans la société.